

*Date de dépôt : 17 mars 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi n° 7502 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées de Ferney-Voltaire (F) et du Grand-Saconnex sur la station d'épuration d'Aire**

### **Rapport de M. Mario Cavaleri**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous la compétente direction de son président, M. David Amsler, la commission a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 3 mars 2009.

Ont assisté aux travaux MM. Charles Stalder, directeur du domaine de l'eau au Département du territoire, et Fabio Heer, responsable de l'unité des constructions aux SIG, à qui vont les remerciements des commissaires pour leur active participation.

Le procès-verbal de la séance a été tenu par M<sup>me</sup> Camille Sellegger, qu'il sied également de remercier ici.

Au cours de la discussion consacrée à l'étude de ce projet de loi, il a été précisé que le raccordement de Ferney sur la STEP d'Aire a été réalisé en 1999, ce qui a permis de supprimer plusieurs installations genevoises vétustes dont celle du Grand-Saconnex, laquelle était source de pollution de la plage du Vengeron.

Fut encore précisé le fait que se concrétise ainsi la politique transfrontalière du traitement des eaux, qui comporte notamment le raccordement de plusieurs réseaux français limitrophes.

En conclusion de la discussion, le président a fait procéder au vote de prise en considération lequel fut acquis à l'unanimité.

Il en fut de même pour le 2<sup>e</sup> débat.

**En 3<sup>e</sup> débat, le vote final a été le suivant :**

Pour :	15 soit 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG
Contre :	–
Abstention :	–

La commission a par ailleurs décidé de classer le traitement de ce projet de loi en catégorie III – débat accéléré.

Dès lors, les membres de la Commission des travaux vous recommandent, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi et vous remercient de l'accueil unanime que vous lui réserverez.

## Projet de loi (10402)

**de boucllement de la loi n° 7502 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées de Ferney-Voltaire (F) et du Grand-Saconnex sur la station d'épuration d'Aire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi n° 7502 du 5 décembre 1996 d'un montant de 3 180 450 F se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 180 450 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	2 764 736 F
• non dépensé	415 714 F

### **Art. 2      Subvention fédérale**

<sup>1</sup> Les subventions fédérales, estimées à 0 F, sont au 3 mai 2008 de 492 939 F, soit supérieures au montant voté de 492 939 F.

<sup>2</sup> Il n'y a plus de subventions fédérales à attendre.

### **Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.